

Le Statut à l'école

Un outil didactique destiné à l'école primaire au service de la connaissance du territoire.

Marilena AGAZZINI

Chef d'établissement chargée de mission
USAS - Région autonome de la Vallée d'Aoste

Le texte *Le Statut à l'école* a été conçu pour les élèves des dernières années de l'école primaire, en priorité pour ceux des classes terminales. Le titre fait déjà comprendre le contenu du document.

L'école doit sans doute contribuer à la connaissance des normes institutionnelles qui régissent notre vie communautaire dont le Statut spécial de la Vallée d'Aoste, loi constitutionnelle n. 4 de l'État italien, représente une étape fondamentale.

Un outil didactique - Ce texte n'a pas été conçu comme un manuel scolaire.

Il est composé de trois parties autonomes. Les deux premières présentent quelques aspects de l'histoire et de la géographie du Val d'Aoste : ce sont des documents qui peuvent être employés par l'enseignant au gré de son parcours didactique.

La troisième partie entre dans le détail de la Constitution italienne et du Statut spécial : un texte narratif raconte aux enfants, d'une façon accessible, l'histoire de ces deux documents et quelques schémas décrivent la fonction des principaux organismes politiques dont il est question dans la loi.

Tout ce qui est présenté, documents, images, cartes, sert d'un côté à mettre en évidence la spécificité du territoire, des moeurs et de l'histoire de la Vallée d'Aoste et de l'autre à souligner que la vie d'une communauté se valorise et se renforce lorsque des pactes entre individus et institutions sont réalisés et respectés. Le texte sera diffusé dans les écoles primaires afin qu'il puisse devenir un outil de travail pour les classes concernées dès la rentrée scolaire.

Porte Pretoriana, Aosta

